

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2023

Convocation du 05/04/2023

La séance est ouverte à 19h06 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA (arrivé à 19h26 - à compter du point « Vote du budget principal commune 2023 »), Angelo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI.

Excusés : Jean-Yves LAROCLETTE représenté par Philippe GENETIER, Michaël MONTEIRO représenté par Brigitte DARMEDRU, Céline RUBIO représentée par Ingrid LAFOREST, Nathalie SARRAU représentée par Dominique DEBAUX.

Désignation du secrétaire de séance : Philippe GENETIER.

Les conseillers sont invités à signer la feuille de présence à la séance.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 7 mars 2023. Madame le Maire et le secrétaire de cette séance, Gilbert GUILLOUX, signent le procès-verbal.

Ordre du jour:

- Vote des taux d'imposition 2023 (taxe foncière bâti et non-bâti)
- Vote du budget principal commune 2023
- Vote du budget annexe gîte communal 2023
- Achat d'un nouveau PC - secrétariat de mairie : demande de subvention à MBA au titre du fonds de concours « Développement local »
- Rénovation peinture du hall de la mairie : demande de subvention à MBA au titre du fonds de concours « Développement local »
- Rénovation des vitraux de l'église : financement par l'APREC
- Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) avec MBA
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 (TAXE FONCIÈRE BÂTI ET NON-BÂTI) (DE 2023 16)

Le vote des taux d'imposition permet à la commune de prévoir les recettes qu'elle va percevoir des impôts dus par les particuliers.

Depuis 2020, le taux d'imposition de la taxe d'habitation ne pouvait plus être modifié. À partir de cette année, c'est à nouveau possible (ne concerne que les résidences secondaires).

La commission des finances a proposé de ne pas changer les taux de l'année précédente.

Pour appui de ce maintien des taux, la commission s'est référée à l'état n° 1259 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Ce document expose les prévisions de recettes perçues par la commune avec les taux (modifiés ou non) sur les bases imposables auxquelles a été ajouté un taux de revalorisation de 7.1%, voté par la loi des finances fiscales 2023.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux fixés en 2022,
FIXE comme suit les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 :
- Taxe foncière (bâti) : 34.31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24.86 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 8.93 %

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNÉE 2023 (DE 2023 17)

Après avoir examiné le budget principal 2023, pour lequel :
- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 643 239.49 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 356 053.56 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le BUDGET PRINCIPAL 2023.

VOTE DU BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL - ANNÉE 2023 (DE 2023 18)

Après avoir examiné le budget annexe gîte communal 2023, pour lequel :
- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 32 972.22 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 28 925.18 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL 2023.

ACHAT D'UN NOUVEAU PC - SECRÉTARIAT DE MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « DÉVELOPPEMENT LOCAL » (DE 2023 22)

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de remplacer le PC du secrétariat de mairie. Un devis a été fait par PARTNER en date du 14 février 2023 à hauteur de 1 954.21 € contenant une extension de garantie de 3 ans, un adaptateur vidéo, un abonnement annuel à Microsoft (Word, Excel, PowerPoint, Publisher), etc. Il sera également essentiel de faire un point avec le fournisseur avant l'installation pour remettre en place tous les logiciels métier. Vu l'ancienneté de ce devis, il est nécessaire d'en redemander un avec les tarifs et le matériel actualisés.

Ce projet d'achat est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 977.11 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50 % du montant H.T.,
AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

RÉNOVATION PEINTURE DU HALL MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS « DÉVELOPPEMENT LOCAL » (DE 2023 23)

Il est possible de redemander une aide financière au titre de la même subvention citée précédemment car les fonds mis à disposition de la commune n'ont pas encore été utilisés dans leur totalité.

Madame le Maire informe les conseillers que le projet de rénovation peinture du hall de la mairie (hall + montée des escaliers) est susceptible de bénéficier de cette subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 2 333.98 € H.T.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement local" s'élevant à 1 166.99 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50 % du montant H.T.,
AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE : FINANCEMENT PAR L'APREC (DE 2023 24)

Madame le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de rénover les vitraux de l'église.

L'A.P.R.E.C. se propose de financer ce projet dans son intégralité et demandera une subvention au concours Grand Prix Pèlerin du Patrimoine.

Un devis a été effectué par deux vitraillistes habituées à travailler sur le secteur (l'une située à Lournand et l'autre à Tramayes) s'associent pour effectuer ces travaux.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'Association Pour la Restauration de l'Église de Chânes (A.P.R.E.C.) à financer ce projet de rénovation des vitraux.

Lors de la dernière commission de l'église, il a été aussi décidé de mettre en place une convention dans laquelle seront précisées les diverses dépenses concernant les travaux et les restaurations de l'église financées par l'association.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDID) AVEC MBA (DE 2023 25)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L.441-2-8,

VU la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire de MBA du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,

VU la délibération n°2015-108 du Conseil Communautaire de MBA du 15 octobre 2015 lançant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social,

VU la délibération n°2023-007 du 23 février 2023 du Conseil Communautaire de MBA arrêtant le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

VU l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement en date du 16 janvier 2023,

VU le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) reçu en mairie le 1er mars 2023,

Le rapport entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) annexé à la présente délibération.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

- Achat d'un nouveau vidéoprojecteur cher PARTNER informatique pour une des salles de classe : l'installation a été effectuée le mardi 4 avril 2023. Montant : 801.72 € TTC

RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 09/03/2023 :

◦ Révision du zonage d'assainissement de la commune avec MBA à Saint Amour : La route du Moulin des Aires et la route du Chapitre étaient encore en assainissement individuel sur le plan de zonage. Ces extensions ont été remises en assainissement collectif.

Vendredi 10/03/2023 :

◦ Réunion avec MBA sur le schéma de randonnée et VTT et les points directionnels : De nouveaux plans ont été produits.

- Suppression du panneau directionnel à l'angle entre la rue du Puits Cortembert et la route du Moulin des Aires
- Ajout d'un panneau directionnel devant l'église : les conseillers ne donneront pas leur accord pour l'installation de ce panneau
- Placement du panneau de point de départ sur le nouveau parking situé montée du village

◦ RDV avec Monsieur CHAMBARD du SYDESL : étude de l'enfouissement des réseaux d'une première tranche dans le lotissement des Préaux (chemin des Ceps et allée du Gamay).

Lundi 13/03/2023 :

- Commission urbanisme : examen pour avis d'un dossier de permis de construire et de deux déclarations préalables

Mercredi 15/03/2023 :

- Réunion avec MBA sur le règlement d'assainissement collectif et la taxation pour les rejets viticoles

Dimanche 19/03/2023 :

- Cérémonie de la F.N.A.C.A.
- Réunion du Conseil des Jeunes Chânois : organisation de la collecte pour l'Éthiopie. Les jeunes ont pu rencontrer M. Shoki ALISAÏD, le correspondant entre le CJC et l'orphelinat éthiopien : l'occasion pour les jeunes de goûter des petites spécialités éthiopiennes et de voir des photos des enfants de l'orphelinat.

Lundi 20/03/2023 :

- Commission bâtiments : première réunion pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente

Mercredi 22/03/2023 :

- Comité syndical du SIVOM

Jeudi 23/03/2023 :

- Ouverture des plis du marché voirie du SIVOM : candidature de 5 entreprises. L'offre de l'entreprise EIFFAGE est la plus intéressante sur le domaine technique.
- Réunion avec Orange et XpFibre à Crèches sur Saône
- Conférence des maires de MBA à Crèches sur Saône

Vendredi 24/03/2023 :

- Commission église

Lundi 27/03/2023 :

- Conseil syndical des Eaux Mâconnais Beaujolais à Romanèche-Thorins : vote du budget

Mardi 28/03/2023 :

- Conseil syndical du PETR à Charnay-Lès-Mâcon : vote du budget

Mercredi 29/03/2023 :

- RDV avec Madame MALATERRE, conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable, pour la préparation des budgets

Vendredi 31/03/2023 :

- RDV avec la présidente et la trésorière du Comité des Fêtes pour l'organisation de l'édition 2023 de FestiChânes :
 - Des poneys seront dans le pré des Salonnières, ils demandent que le pré ne soit pas tondu avant.
 - Deux devis ont été réalisés pour la sécurité de la manifestation : cette dépense étant aux frais de la commune, les conseillers décident de choisir le devis de PRINCE SÉCURITÉ pour un montant de 996.00 € TTC.
 - Il est prévu d'installer un compteur provisoire comme chaque année.
 - La présidente doit faire une déclaration de manifestation auprès de la préfecture. Cette déclaration doit être faite dans le cadre du Plan Vigipirate pour les manifestations comprenant au moins 1 000 personnes.
 - Le thème de cette année est l'écriture. L'association souhaite donc qu'un peintre intervienne et dessine dans certains endroits de la commune (clôture en bois du parc Pedoux, garage du logement dans la cour de la cabane K'fé).
- RDV avec l'entreprise ANTEMYS pour le sondage, le carottage et le pénétromètre sur les emplacements où les poteaux d'éclairage vont être remplacés sur le terrain de foot. En attente de leur rapport écrit pour transmission à WBI, le bureau d'études.
- Assemblée générale de la Cabane K'fé :

- Recrutement d'un service civique en cours
- Réouverture prévue le 26 mai 2023 + ouverture le 14 mai 2023 pour les vides-maisons prévus dans le bourg de la commune

Lundi 03/04/2023 :

- Commission finances

Mercredi 05/04/2023 :

- Comité syndical du SIVOM : vote du budget 2023

Jeudi 06/04/2023 :

- Conseil communautaire de MBA à Mâcon : vote des 8 budgets

Vendredi 07/04/2023 :

- RDV avec INGEPRO et EIFFAGE pour la levée des réserves - route des Beaujolais
- Assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (A.T.D.) : vote du budget 2023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le vice-président de MBA questionne les communes sur un retour d'expérience concernant les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Dominique DEBAUX a préparé un retour par écrit :

« Des consignes de tri harmonisées sur le territoire cela part d'une bonne intention, mais tous les territoires ont des contraintes différentes en ville et à la campagne où les PAV sont toujours éloignés des habitations. La simplification a un seul bac de tri aurait pu être une bonne idée si :

1 – Le ramassage du tri emballage poubelles jaunes avait été assuré par le camion poubelle
2- ou qu'une colonne jaune PAV soit installée près de chaque habitation rurale.

Un seul tri oui, mais ce qui ne convient pas du tout, c'est que nous sommes obligés de stocker et donc de rincer les emballages, pots de yaourt, barquettes de poisson, de viande, pour supprimer les odeurs désagréables durant le stockage qui est déjà compliqué pour certain par manque de place. L'utilisation d'eau pour ces tâches n'est pas un acte très citoyen. Autre point : emmener les sacs tous les jours au PAV le plus proche, ce qui oblige à prendre la voiture. Ce n'est pas non plus une économie vu le coût du carburant et pas bon pour la planète.

En finalité, tentation de mettre tout dans les poubelles déchets alimentaires collectés une fois par semaine. Donc pas de tri d'effectuer.

Une solution pourrait être que le ramassage, qui avait lieu 2 fois par semaine et qui n'est fait plus qu'une fois sans diminution des taxes ordures ménagères, ait lieu comme avant et qu'il y ait un deuxième passage pour collecter les tris, emballage des poubelles jaunes. Si cela reste dans l'état, nous risquons le retour des dépôts sauvages de déchets, bien qu'interdit et verbalisés, mais nous le savons, personne pour contrôler, à en juger par le nombre de sacs en papier de tickets de grattage, de paquets de cigarettes, canettes et autres le long des routes. Donc revenons comme avant avec 2 ramassages par semaine, un pour chaque catégorie de déchets.

De plus, nous entendons parler du compost, ce qui va encore être un autre épisode ingérable.

Et si on ramenait les déchets emballages à ceux qui les produisent commerçants, grandes surfaces, industriels. Ce serait bien aussi que ce soient les pollueurs payeurs car nous payons les emballages, on ne peut pas payer encore pour les éliminer. »

Les conseillers la rejoignent sur tous les points et sont d'accord pour transmettre cet avis à l'agglomération.
- Dans un communiqué de presse du 17 mars 2023, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) rappelle ses recommandations concernant l'élagage et la taille des haies : « À partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour protéger les oiseaux pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 16 mars au 15 août 2023. L'OFB encourage les

collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres de début mars à fin août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. » Pendant la période de nidification, l'élagage sans dérogation obtenue de la part de l'autorité administrative compétente est donc susceptible de faire l'objet d'une verbalisation. Cette information sera publiée sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune dans les jours à venir afin d'en informer tous les habitants.

- Suite au 50^{ème} anniversaire du Cru Saint Véran qui a eu lieu l'année dernière, le Cru organise une soirée de remerciements pour les bénévoles, les viticulteurs de l'appellation, les partenaires et les représentants des communes productrices. Cette soirée aura lieu le 28 avril 2023 à partir de 19h dans la salle polyvalente de Chânes.
De plus, le Cru nous propose à la vente la bande dessinée qui a été créée à l'occasion de leurs 50 ans pour un montant de 9.00 €. Le Maire propose d'en acheter un exemplaire pour chaque conseiller, un par agent, un pour le gîte et un pour la mairie. Achat de 20 exemplaires x 9.00 € = 180.00 €. Les conseillers donnent leur accord.
- Il est nécessaire de programmer une commission cimetièrè : le mardi 09/05 à 14h00. Ce sera l'occasion de faire un point sur les retours faits par les familles depuis la pose des panneaux sur les concessions constatées en état d'abandon et de reprendre la nouvelle procédure qui a récemment été modifiée.
- Le maire a eu rendez-vous avec le commercial de MELFRAN ALTRAD pour l'achat de :
 - ❖ pots de fleurs pour le gîte : la commission du gîte se met d'accord sur une couleur unie pour les 3 pots de fleur
 - ❖ manges-debout : lot de 6 = 460.00 € + lot de 6 nappages = 270.00 €
 - ❖ panneaux d'affichage pour en remplacer un situé devant la mairie : lot de 2 = 620.00 €
 - ❖ jeu extérieur pour compléter le parc Pedoux : les conseillers laissent le choix au maire.

La séance est levée à 22h02.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Nom	Fonction	Signature
Brigitte DARMEDRU	Maire	
Philippe GENETIER	Secrétaire de séance	